

M) Un chemin d'une longueur approximative de 1,1 kilomètre, situé dans la Municipalité de Trois-Rives, rive nord-ouest du lac Lemère, connu comme étant le chemin du Lac-Lemère Nord, traversant la terre du domaine de l'État ci-après désignée au cadastre, moins et à distraire toute terre du domaine privé :

Terre désignée

Canton Boucher	Partie non divisée
----------------	--------------------

Les coordonnées des points de départ et d'arrivée du chemin étant les suivantes :

Point de départ	N 5 218 763	Point d'arrivée	N 5 299 026
-X-	E 357 660	-Y-	E 358 482

Les chemins désignés aux présentes sont localisés sur le plan déposé au dossier 1340.0014 de la Direction des affaires régionales de la Mauricie et du Centre-du-Québec et montrés au Système d'information de gestion du territoire public (SIGT) du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Les coordonnées sont en référence au Système de coordonnées planes du Québec (SCOPO), fuseau 8, projection Mercator transverse modifiée (MTM) et toutes les mesures sont approximatives.

55595

A.M., 2011

Arrêté numéro AM 0029-2011 du ministre de la Sécurité publique en date du 6 mai 2011

CONCERNANT un nouvel élargissement du territoire et une nouvelle prolongation de la période d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en œuvre relativement à des inondations survenues du 10 au 18 avril 2011, dans des municipalités du Québec

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU l'arrêté du 27 avril 2011 par lequel le ministre de la Sécurité publique a mis en œuvre le Programme général d'aide financière lors de sinistres afin d'aider notamment les particuliers, les entreprises et les municipalités qui ont subi des préjudices en raison des inondations survenues du 10 au 18 avril 2011;

VU l'annexe jointe à cet arrêté du 27 avril 2011 qui énumère les municipalités pouvant bénéficier de ce programme;

VU l'arrêté du 27 avril 2011 par lequel le ministre a élargi le territoire d'application de ce programme pour comprendre 20 autres municipalités et a prolongé sa période d'application afin de compenser les préjudices subis par des municipalités et leurs citoyens en raison des inondations survenues du 19 au 27 avril 2011;

VU l'article 109 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) qui permet, au besoin, au ministre responsable de l'application d'un programme d'en élargir le territoire concerné et d'en prolonger la période d'application;

CONSIDÉRANT que des municipalités qui n'ont pas été désignées à l'arrêté précité ont relevé des dommages, en raison d'inondations survenues du 10 avril au 3 mai 2011;

CONSIDÉRANT que des municipalités qui n'ont pas été désignées à l'arrêté précité ont engagé des dépenses additionnelles à leurs dépenses courantes pour diverses mesures préventives, d'intervention et de rétablissement relatives à la sécurité de leurs citoyens, en raison d'inondations survenues du 10 avril au 3 mai 2011;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre à ces municipalités et à leurs citoyens de bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en œuvre le 27 avril 2011 relativement aux inondations survenues du 10 au 18 avril 2011, dans des municipalités du Québec, et dont le territoire a été élargi à d'autres municipalités et la période d'application a été prolongée jusqu'au 27 avril 2011 par arrêté le 27 avril 2011, est de nouveau élargi afin de comprendre les municipalités énumérées à l'annexe jointe au présent arrêté et sa période d'application est de nouveau prolongée jusqu'au 3 mai 2011.

Québec, le 6 mai 2011

Le ministre de la Sécurité publique,
ROBERT DUTIL

ANNEXE**Région 14**

Municipalité	Désignation	Circonscription électorale		Municipalité	
			Entrelacs		Bertrand

Région 03

Québec	Ville	Charlesbourg Chauveau Jean-Lesage Jean-Talon La Peltrie Louis-Hébert Montmorency Taschereau Vanier	Mandeville		Berthier
			Saint-Paul		Joliette

Région 15**Région 05**

Ascot Corner	Municipalité	Mégantic-Compton	Sainte-Agathe-des-Monts	Ville	Bertrand
Cleveland	Canton	Richmond	Val-Morin	Municipalité	Bertrand

Région 16

East Hereford	Municipalité	Mégantic-Compton	Bedford	Ville	Brome-Missisquoi
Magog	Ville	Orford	Brigham	Municipalité	Brome-Missisquoi
Melbourne	Canton	Richmond	Carignan	Ville	Chambly
Saint-Ludger	Municipalité	Beauce-Sud	Huntingdon	Ville	Huntingdon
Saint-Venant-de-Paquette	Municipalité	Mégantic-Compton	Otterburn Park	Ville	Borduas
Ulverton	Municipalité	Johnson	Richelieu	Ville	Chambly

Région 12

East Broughton	Municipalité	Frontenac	Saint-Basile-le-Grand	Ville	Chambly
Irlande	Municipalité	Frontenac	Saint-Mathias-sur-Richelieu	Municipalité	Chambly
Kinnear's Mills	Municipalité	Frontenac	Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River	Municipalité	Brome-Missisquoi
Saint-Adrien-d'Irlande	Municipalité	Frontenac	Stanbridge East	Municipalité	Brome-Missisquoi

Région 17

Saint-Jean-de-Brébeuf	Municipalité	Frontenac	Saint-Christophe-d'Arthabaska	Paroisse	Arthabaska
Saint-Julien	Municipalité	Frontenac	Saint-Rémi-de-Tingwick	Paroisse	Richmond
Saint-Léon-de-Standon	Paroisse	Bellechasse	Tingwick	Municipalité	Richmond
Saint-Pierre-de-Broughton	Municipalité	Frontenac	Victoriaville	Ville	Arthabaska